

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 6 avril 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/04/06-1/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180406-lmc100000017219-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/04/2018

Réception Préfet : 16/04/2018

Publication RAAD : 16/04/2018

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : GUYARD Jérôme

OBJET : Approbation de la convention constitutive du GIP InterSCoT sur le territoire Nord Seine-et-Marne - Est du Val d'Oise.

Le projet de convention constitutive du GIP InterSCoT sur le territoire Nord Seine-et-Marne - Est du Val d'Oise a été présenté au cours de la séance du 21 décembre 2017. Toutefois, le Département du Val d'Oise ne souhaite pas en définitive adhérer au futur GIP InterSCoT. Par conséquent, les projets de statuts et pièces annexés ont été modifiés, et il y a lieu de délibérer à nouveau sur ce dossier.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale ces nouveaux statuts et de substituer le Département de Seine-et-Marne au Département du Val d'Oise, dans la gouvernance et dans le financement des études.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2011-525 en date du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU le décret n° 2012-91 en date du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la délibération du Conseil départemental n°1/05 du 21 décembre 2017 approuvant la convention constitutive du GIP InterSCoT sur le territoire Nord Seine-et-Marne – Est du Val d'Oise,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la Communauté de communes de Plaines et Monts de France, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, ainsi que le Département de Seine-et-Marne souhaitent développer un travail de planification sur l'ensemble des territoires concernés de la Seine-et-Marne s'appuyant sur les SCoT réalisés ou en cours sur chaque territoire de chaque EPCI,

Considérant que le Groupement d'Intérêt Public InterSCoT aura pour objet la recherche et la mise en œuvre d'une coopération volontariste, afin de faire converger les politiques sectorielles territoriales et d'établir un dialogue permanent basé sur l'écoute et les échanges,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération du Conseil départemental en date du 21 décembre 2017 approuvant la convention constitutive du GIP InterSCoT sur le territoire Nord Seine-et-Marne – Est du Val d'Oise,

Article 2 : d'approuver le nouveau projet de convention constitutive du GIP InterSCoT joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'adhérer au GIP InterSCoT, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département le projet de convention constitutive du GIP InterSCoT sur le Territoire Nord Seine-et-Marne – Est du Val d'Oise joint en annexe de la présente délibération.

Article 4 : de verser au GIP pour l'année 2018 une subvention d'un montant de 12 000 € pour la réalisation de l'étude du projet de territoire et de l'étude du schéma de coopération, imputée sur l'action « Attractivité du Territoire », opération « Participation aux organismes d'études et d'aménagement du territoire » - DF 2018.

Article 5 : que les représentants du Département au sein du GIP InterSCoT sont :

- En qualité de membre de droit de l'assemblée générale et du conseil d'administration dudit GIP :

- Monsieur Jean-Louis THIÉRIOT, Président du Conseil départemental.

- En qualité de représentant du Conseil départemental pour siéger au sein de l'assemblée générale dudit GIP :

- Madame Martine BULLOT, Conseillère départementale du canton de La Ferté-sous-Jouarre, Vice-présidente du Conseil départemental en charge des sports et de la jeunesse,
- Monsieur Olivier MORIN, Conseiller départemental du canton de Claye-Souilly,
- Madame Véronique PASQUIER, Conseillère départementale du canton de Claye-Souilly,
- Monsieur Jérôme TISSERAND, Conseiller départemental du canton de Meaux,

Monsieur Bernard CORNEILLE, Conseiller départemental du canton de Mitry-Mory,

Madame Julie GOBERT, Conseillère départementale du canton de Champs-sur-Marne.

Article 6 : Que les représentants du Conseil départemental siègeront au sein du GIP InterSCoT sur le territoire Nord Seine-et-Marne – Est du Val d’Oise jusqu’à la fin de leur mandat départemental sans qu’il soit fait obstacle à ce qu’il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Adopté à la majorité

Ont voté POUR (37) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Martine DUVERNOIS
Mme Anne-Laure FONTBONNE
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Andrée ZAÏDI

A voté CONTRE (1) :

Mme Marianne MARGATÉ

Se sont ABSTENUS (7) :

M. Bernard CORNEILLE

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Julie GOBERT

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE

Jean-Louis THIÉRIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Thiériot', written over a horizontal line.

Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne